

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de
l'insertion

Arrêté du 29 septembre 2020

portant nomination des correcteurs associés aux membres du jury pour les concours externe, interne et du 3^{ème} concours pour le recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2020

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 25 août 2011 fixant la rémunération des personnes participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement dans les services et établissements relevant de l'autorité ou de la tutelle du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des inspecteurs du travail, notamment l'article 6,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2020 portant report du calendrier des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail ouverts par arrêté du 9 janvier 2020 au titre de l'année 2020,

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de correcteurs associés au jury des concours externe, interne et du 3^{ème} concours de recrutement des inspecteurs du travail, au titre de l'année 2020 :

Madame Elodie ALMERAS

Inspectrice du travail à l'unité départementale de Seine-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie ;

Monsieur André-Michel AZARIAN

Directeur de projet Environnement Santé Qualité en Côte d'Or ;

Madame Martine BAYOUX

Inspectrice du travail à l'unité départementale de Charente-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine ;

Monsieur Patrick BOMPIEYRE	Ingénieur de prévention à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie ;
Madame Delphine BRILLAND	Directrice adjointe du travail à l'unité départementale de Seine-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie ;
Monsieur Frédéric COLIN	Maître de conférences hors classe à l'université d'Aix-Marseille ;
Madame Morgane COUTURIER	Professeure agrégée à l'académie de Caen ;
Madame Amélie DAUZOU	Professeure agrégée à l'académie de Rouen ;
Madame Caroline DECLEIR	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est ;
Monsieur Pierre FADEUILHE	Maître de conférences à l'institut national polytechnique de Toulouse ;
Madame Céline GISBERT	Attachée principale d'administration de l'Etat à l'unité départementale de la Drôme de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes ;
Madame Céline HOOGE	Inspectrice du travail à l'unité départementale de Seine-et-Marne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France ;
Madame Béatrice JACOB	Directrice du travail à l'unité départementale de Charente de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine ;
Madame Cécile MERCIER-GIRARDIN	Directrice adjointe du travail à l'unité départementale de Saône-et-Loire de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Marie-Laure MESSE-ROTH	Vice-présidente du Tribunal administratif de Strasbourg ;
Monsieur Sébastien MOIZAN	Directeur adjoint du travail à l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bretagne ;
Monsieur Clotaire MOULOUNGUI	Maître de conférences hors-classe à l'université du Littoral Côte d'Opale ;

Madame Marie-Françoise PARNAUDEAU-MASSON	Contrôleuse générale honoraire ;
Monsieur Michaël PRIEUX	Inspecteur du travail à l'unité départementale de Seine-Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Normandie ;
Madame Salia RABHI	Attachée principale d'administration de l'Etat à l'unité départementale de Haute-Marne à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est ;
Madame Anne RAMAT	Directrice adjointe du travail à l'unité départementale de Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine ;
Madame Céline RANQUE	Inspectrice du travail à l'unité départementale de la Gironde de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine ;
Monsieur Michaël ROBIN	Directeur adjoint du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est ;
Madame Barbara RUBAGOTTI	Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame Virginie SEON	Directrice adjointe du travail à l'unité départementale de la Drôme de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes ;
Madame Kristen TAUPIN	Inspectrice du travail détachée au service juridique du rectorat de Rennes ;
Monsieur Mathieu VIOLETTE	Enseignant de droit au MBA Institute.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 25 août 2011 susvisé.

Article 3 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 septembre 2020

La cheffe de Département

Marie GALLOO-PARCOT